

ASSEMBLÉE NATIONALE2 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2013

présenté par
M. Ravier

ARTICLE 5 TER

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette mesure de "hiérarchisation" des proches est artificielle et intrusive dans la vie des familles. Est-ce au législateur de s'immiscer dans leur intimité ? Il paraît curieux de définir un ordre a priori. Pour toutes ces raisons, il convient de supprimer cet alinéa.